

SOMMAIRE

Éditorial

Dossiers

- La fièvre Q
- La maladie de Lyme
- La leptospirose
- Zoonoses et maladies professionnelles

Documents utiles

Formations proposées

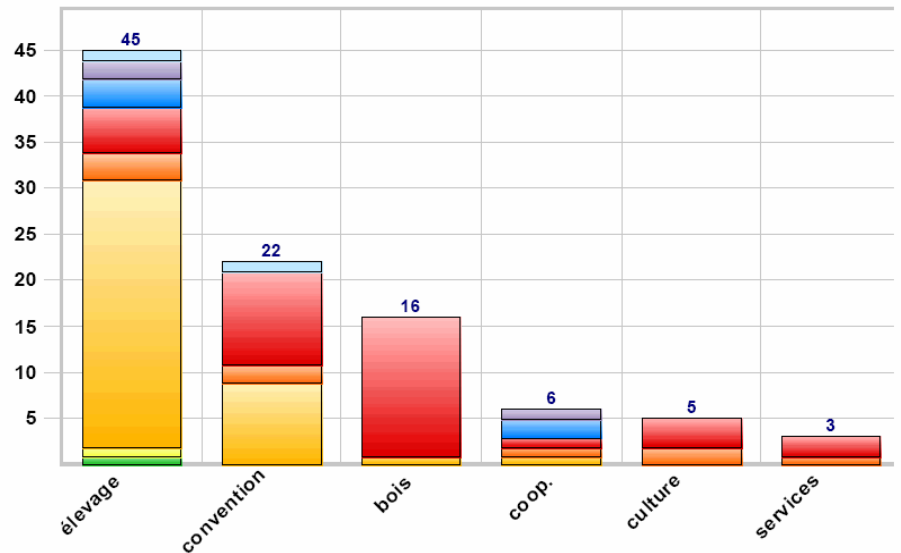
Les zoonoses : les connaître pour mieux les prévenir

Les zoonoses sont des maladies infectieuses qui se transmettent naturellement des animaux à l'homme. Certaines de ces maladies peuvent être très graves.

Au-delà des métiers de l'élevage, de nombreuses autres filières agricoles sont concernées : travaux forestiers, métiers des jardins espaces verts, métiers de l'environnement, animaleries, abattoirs, ...

Certains loisirs entraînent également l'exposition de l'homme (chasse, pêche, sports nautiques, ...).

■ Aspergilloses
 ■ FHSR
 ■ Fièvre Q
 ■ Leptospirose
 ■ Maladie de Lyme
■ Psittacose
 ■ Teigne
 ■ Autre zoonose

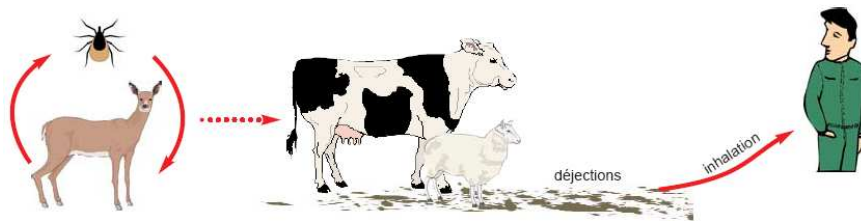


On constate sur les nombreux signalements recueillis par la CCMSA, que la pathologie la plus fréquente est la **Fièvre Q**, suivie de la **maladie de Lyme** puis de la **Leptospirose**. Elles représentent 80% des signalements.

La fièvre Q

Définition : la fièvre Q est une maladie infectieuse due à une bactérie (*Coxiella burnetii*). Elle infecte essentiellement **les ruminants** (ovins, caprins et bovins).

L'homme, quant à lui, est généralement contaminé par voie respiratoire : inhalation de poussières ou aérosols contaminés par des sécrétions génitales, des placentas d'animaux infectés, par des déjections.



Symptômes : cette maladie est le plus souvent sans symptôme, sinon peut apparaître une grippe (fièvre et toux) guérissant en une dizaine de jours et un risque d'avortement chez les femmes enceintes.

Certaines personnes sont plus fragiles vis-à-vis de la maladie (personnes porteuses d'une infection cardiaque, femmes enceintes, personnes immunodéprimées et personnes âgées).

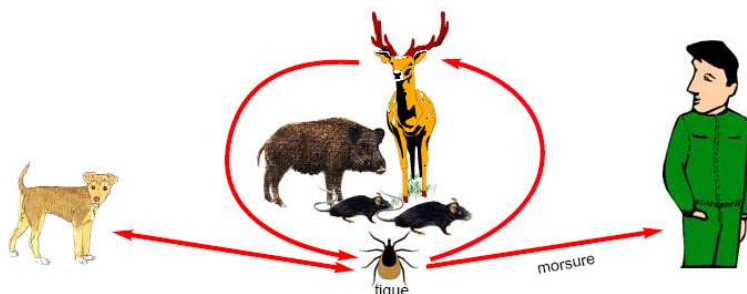
Activités professionnelles à risque : travail en présence d'animaux infectés ou de leur environnement souillé (litières, locaux d'élevage, véhicules de transport...) : éleveurs, vétérinaires, ouvriers d'abattoir, personnel des laboratoires vétérinaires. Les personnes, ayant une affection cardiaque et les femmes enceintes constituent des populations à risque particulier.

Les mesures de prévention : hygiène générale de l'élevage (nettoyage et désinfection des locaux et matériels, stockage des déchets et cadavres d'animaux sur l'emplacement réservé à l'équarrissage,...) ; formation et information des salariés ; mise en place de moyens appropriés (eau potable, savon, essuie-tout en papier, trousse de secours, armoires vestiaires distincts, vêtements de travail et équipements de protection individuelle appropriés...)

Réduire les sources de contaminations possibles : porter des gants, bien se laver les mains, nettoyer régulièrement ses vêtements de travail. Si la maladie est mise en évidence sur votre exploitation, respecter les mesures collectives de lutte en cas de maladies animales, interdire la présence de femme enceinte au contact des animaux, porter des masques jetables FFP2 ou FFP3.

La maladie de Lyme

Définition : la maladie de Lyme est une maladie infectieuse transmise à l'homme par morsure d'une tique infectée (à tous ses stades de développement). Les animaux infectés ou porteurs de tique ne transmettent pas la maladie aux êtres humains qui les côtoient.



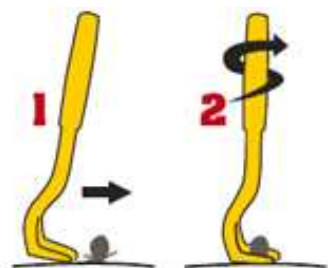
Symptômes : Rougeur cutanée à l'endroit de la morsure de la tique, environ 1 à 6 semaines après, s'étendant progressivement et pouvant s'éclaircir au centre. En l'absence de traitement, d'autres organes peuvent être atteints.

Activités professionnelles à risque : toutes celles exposant à des morsures de tiques, à l'occasion de travail en forêt, dans les buissons ou broussailles : bûcherons, sylviculteurs, poseurs de lignes, garde-chasse...Le risque d'infection est maximal au printemps et au début de l'automne, du fait de l'activité saisonnière des tiques.

Les mesures de prévention : en forêt, port de vêtements de couleur claire, longs (couvrant bras et jambes), et fermés. Éventuellement, appliquer un répulsif sur les parties découvertes. En fin de journée de travail, inspection soigneuse de l'ensemble du corps, sans négliger le cuir chevelu.

En cas de présence d'une tique sur la peau, l'enlever immédiatement à l'aide de préférence d'un tire-tique ou à défaut d'une pince fine. Ne pas utiliser d'éther ou d'autres produits.

Après l'extraction, bien désinfecter toute la zone de morsure.

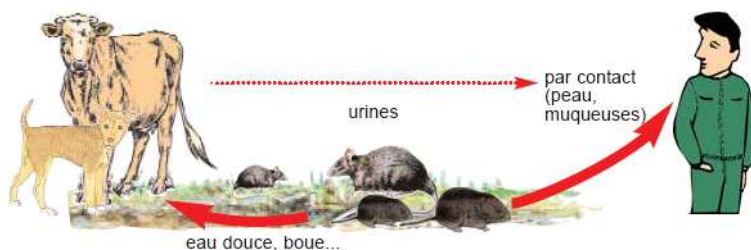


Saisir la tête de la tique avec le tire-tique (1).

Tirer vers le haut en tournant 2 ou 3 tours (2).

La leptospirose

Définition : la Leptospirose parfois appelée « maladie du rat » est une maladie infectieuse d'origine bactérienne. Les rongeurs constituent le principal réservoir de germes. La transmission de l'animal à l'homme est essentiellement indirecte, par l'intermédiaire des urines dans les milieux hybrides (eau douce), notamment au contact des muqueuses ou de la peau.



Symptômes : après une incubation d'une quinzaine de jours, la maladie débute brutalement par une fièvre élevée, des frissons, un malaise général, des douleurs musculaires (état grippal).

Activités professionnelles à risque : personnes travaillant en contact régulier avec des eaux souillées : pisciculteurs, garde-pêche, personnels d'entretien des rivières, ... et plus rarement, les personnes travaillant au contact des animaux : personnels d'animalerie, ouvriers d'abattoir,...

Les mesures de prévention : les règles d'hygiène sont essentielles : éviter le contact cutané direct avec une eau stagnante. En cas de contact ou avant de manger, boire ou fumer; lavage des mains avec de l'eau propre et du savon. Porter des équipements de protection individuelle (gants, lunettes, bottes, vêtements imperméables). En cas de projection dans l'œil, rincer abondamment à l'eau claire et penser à protéger les plaies par des pansements imperméables.

Zoonoses et maladies professionnelles

Une zoonose est dite « professionnelle », si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un agent biologique pouvant provoquer cette zoonose, dans le cadre de son activité professionnelle.

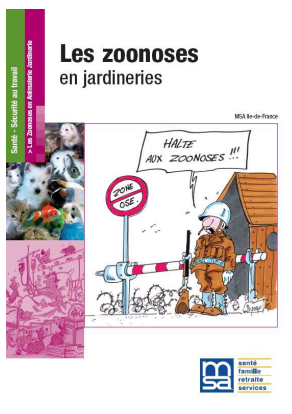
Il existe actuellement 14 tableaux de maladies professionnelles concernant des zoonoses (ex : régime agricole, fièvre Q tableau n°49B, maladie de Lyme et Leptospirose tableau n°5 et 5 bis).

Les zoonoses font l'objet des mêmes procédures de déclaration et de reconnaissance que les autres maladies professionnelles.

Parlez en avec votre médecin traitant ou votre médecin du travail.

Documentation à votre disposition

Pour mieux vous informer des risques encourus et des moyens de protection possibles, des fiches pratiques ou des dépliants sur les zoonoses sont disponibles, entre autre :



Comment se procurer ces documents ?

Commande :
Service Prévention des Risques Professionnels :
Gap : 04-92-40-11-65
Avignon : 04-90-13-66-99
Manosque : 04-92-73-49-73
prp.grprec@alpesvaucluse.msa.fr

Téléchargement :
MSA : <http://referances-sante-securite.msa.fr>
www.msa-idf.fr
INMA : www.inma.fr
INRS : www.inrs.fr

FORMATIONS PROPOSEES PAR LA MSA

Formation Sauveteur Secouriste du Travail : 1.5 jours
Formation contention et manipulation des animaux : 1 jour

Bulletin consultable sur Internet :
www.msa-alpesvaucluse.fr

Rédaction :
Service Prévention des Risques Professionnels
MSA Alpes-Vaucluse

